

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire
--

Commune d'Agneaux

Séance du 11 Avril 2014

2014/054

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORÉ), Michèle LALLIER (procuration à Dany DAVID), Catherine CAUDIN (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/04/2014

Date d'affichage : 19/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/05

OBJET : DÉSIGNATION DES ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES DIVERS

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-33 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration des associations locales, des syndicats communaux et intercommunaux,

CONSIDÉRANT la demande de la Délégation à l'Information et à la Communication de Défense en date du 21 mars 2014,

Sont désignés :

- Au C.D.A.S. 50 Comité Départemental d'Action Sociale : E. LEGRAND - O. DUVAL
- Au Syndicat Départemental d'Électrification de la Manche : J.Y. LEMÉTAYER - T. BILLORÉ - M. MADORÉ

Sont désignés, à l'unanimité, par 21 voix pour :

- Au Conseil d'administration de l'Institut : A. SÉVÊQUE - A. LAMAZURE
- À la compétence informatique de Gestion de Manche Numérique : J.Y. LEMÉTAYER
- Correspondant Défense : T. DUPRAY



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A. SÉVÊQUE

